



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le



ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

21. RECOURS À L'ADILE DE LA VENDÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE ET DES CANDIDATS DANS LE CADRE DE L'ATTRIBUTION DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA PÉPINIÈRE 2 » - Rapporteur : Benjamin DION

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement communal dit « La Pépinière 2 », la Ville des Herbiers souhaite mettre en place un dispositif sécurisé, équitable et transparent d'attribution des lots destinés à l'accession à la propriété.

Afin d'accompagner la collectivité dans la définition des critères d'attribution, l'analyse des candidatures et la sécurisation des projets d'accession, la commune souhaite solliciter l'intervention de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) de la Vendée. Celle-ci recevra les candidats dans le cadre de rendez-vous personnalisés afin de vérifier leur capacité financière, la cohérence de leur projet et leur éligibilité aux critères définis par les élus. L'ADILE possède en effet un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie, permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

L'objectif est de permettre une attribution de lots fondée sur une grille de notation objective, garantissant l'équité entre les candidats et la bonne adéquation des projets à la destination de l'opération.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le recours à l'ADILE de la Vendée dans le cadre de l'attribution des lots du lotissement communal « la Pépinière 2 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le projet de lotissement communal « La Pépinière 2 »,

Vu l'arrêté 2025-1493 accordant le permis d'aménager n° PA 085 109 25 00004 en date du 04 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 24 juin 2026, Considérant la volonté de la commune de favoriser un accès sécurisé et équitable à la propriété pour les futurs acquéreurs de terrains à bâtir ;

Considérant la nécessité d'accompagner la collectivité dans la définition des critères d'attribution des lots ainsi que dans l'analyse des candidatures ;

Considérant la mission proposée par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Énergie (ADILE) de la Vendée, consistant notamment à :

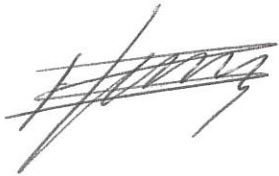
- accompagner la commune dans la définition des critères d'attribution,
- recevoir les ménages candidats dans le cadre de rendez-vous personnalisés afin de vérifier leur capacité financière et leur éligibilité aux critères définis,
- sécuriser les projets d'accession à la propriété par une analyse de la solvabilité et de la cohérence des projets,
- établir un classement des candidatures sur la base d'une grille de notation définie par la collectivité,

Considérant que l'ADILE de la Vendée, association conventionnée par le Ministère de la Transition Écologique, dispose d'une expertise reconnue en matière de conseil en financement et en énergie,

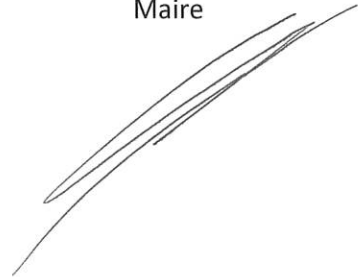
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de confier à l'ADILE de la Vendée une mission d'accompagnement de la Ville des Herbiers dans le cadre de l'attribution des lots du lotissement communal « La Pépinière 2 », allant de l'instruction des candidatures, l'analyse de leur éligibilité, la vérification de la solvabilité des ménages et l'établissement du classement des candidats selon les critères définis par la Ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUL. 2026
Notifié le :